

# CHAMPS LIBRES DÉBATS

## Pour en finir avec le sado-réformisme des retraites : la capitalisation

**L**e dossier des retraites s'apparente en France à un feuilleton jamais fini et toujours douloureux. D'hésitations en renoncements, de manifestations en atermoiements, de grandes déclarations en demi-mesures, aucune vraie modernisation structurelle et efficace de notre système de retraites n'a été engagée ces dernières années. Pour ménager tout le monde, on ne contente personne.

Les contours de la nouvelle réforme dévoilés par la première ministre s'inscrivent dans ce rituel sacrificiel. Figés dans un conformisme qui éloigne toute approche audacieuse, nos gouvernants invoquent régulièrement l'esprit du Conseil national de la Résistance pour ériger en dogme intangible et monolithique la retraite par répartition, alors que celle-ci fut adoptée après-guerre pour pouvoir payer immédiatement les pensions des retraités, grâce à un tel mécanisme de solidarité intergénérationnelle possible dans un pays à forte natalité.

Or, depuis la Libération, la situation a changé ! Au point que c'est l'État qui doit abonder sans cesse le système pour l'équilibrer. Si la France comptait plus de quatre cotisants par retraité en 1960, le ratio est aujourd'hui de 1,7. Et l'évolution démographique va le faire chuter à 1,4 dans moins de vingt ans, du fait de la conjonction de la baisse de la natalité et de l'augmentation de l'espérance de vie.

Avec 345 milliards d'euros versés, les dépenses de retraites représentaient 13,8 % du PIB en 2021. Elles expliquent à elles seules, selon un rapport publié par l'Institut Molinari, 61 % de la progression des dépenses

publiques depuis 1959, financées par des taux de prélèvements obligatoires et un endettement public qui battent tous les records.

Aussi, quelles que soient les hypothèses retenues par le Conseil d'orientation des retraites (COR), la dégradation financière de nos régimes de retraites est inéluctable et les déficits continueront de s'accumuler, hors conjoncture exceptionnelle comme en 2021 et 2022.

Par ailleurs, ce solde négatif est sous-évalué car il ne prend en compte ni les cotisations de l'État et des collectivités relatives à leurs agents (respectivement 85 % et 42 % des traitements indiciaires bruts des fonctionnaires civils contre 28 % des salaires bruts dans le privé) ni les subventions accordées aux régimes spéciaux. **Toujours selon l'Institut Molinari, « le vrai déséquilibre des retraites est de 2,8 % en 2020, bien au-delà du déficit mis en avant par le COR (0,6 %) » ;** déficit de 1,5 % en moyenne depuis 2002, avec des retraites qui ont généré 36 % des déficits publics entre 2002 et 2020. Cette dérive des comptes de l'État n'est plus tenable et tout l'équilibre de notre système de retraites est menacé.

Ne rien faire serait accepter que le niveau de vie des futurs retraités soit déprécié, comme l'analyse le COR qui estime que le taux de remplacement moyen va aller en diminuant, passant de 50 % aujourd'hui à 45 % en 2040, jusqu'à moins de 40 % à partir de 2055.

Hélas, seules des mesures paramétriques sont préconisées. Et comme il n'est pas raisonnable pour l'économie d'augmenter les cotisations et juste socialement d'abaisser les pensions, le débat tourne autour du report de l'âge légal de départ

et du nombre d'années nécessaires pour bénéficier d'un taux plein.

Cette augmentation de la durée de vie au travail est nécessaire mais pas suffisante, à la fois pour préserver le système par répartition, mais aussi pour sortir de ce sado-réformisme qui, au regard des évolutions démographiques, remet régulièrement le sujet à l'agenda politique et engendre une souffrance sociale, réelle ou ressentie, sans jamais porter d'espérance. Seule la défiance prospère.

Agir pour les jeunes générations, c'est faire en sorte que celles-ci aient confiance en l'avenir et que la parole de l'État soit fiable. C'est pourquoi, au-delà des ajustements paramétriques, il est temps de changer d'approche et d'instaurer un étage de retraite par capitalisation, tout en conservant un premier étage par répartition qui garantisse un socle minimum de pension autour de 1 200 euros mensuels.

Sur la scène politique française, les uns s'affichent, le vis « en prise avec la réalité », que les autres se drapent de des acquis sociaux » et alin la colère populaire contre le

Le financement serait vertueux et de plus en plus léger pour l'État. La part de capitalisation serait abondée par le transfert d'une part des cotisations salariales et patronales. La transition pour parvenir à un système 2/3 de répartition et 1/3 de capitalisation se ferait par tranches avec en amorçage un investissement public temporaire et décroissant.

Présente dans de très nombreux pays à des degrés divers, la retraite par

capitalisation existe aussi en France, mais elle est réservée aux agents de la fonction publique à travers l'Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (Erafp) créé en 2003 par François Fillon, et dans quelques secteurs d'activité comme les salariés de la Banque de France ou les pharmaciens.

C'est ce type de capitalisation collective qui doit servir de modèle et être généralisé au secteur privé. Par ailleurs, notre croissance, tout comme notre indépendance dans des secteurs clés de l'économie du futur, passe par le développement de fonds propres. Grâce au développement de fonds de pension français, il serait possible de financer la transition écologique et la transition numérique dont la France doit et pourrait ainsi devenir un acteur majeur et souverain.

Le grand argument opposé à une telle réforme est celui des risques liés aux fluctuations du marché. Or, le rendement sur le long terme s'avère très largement positif et l'évolution des pensions est bien meilleure sur la durée que celle de la répartition. En 2020, le

taux de rendement des placements réalisés par l'Erafp était en moyenne depuis 2006 de 5,4% par an.

L'Institut Molinari a calculé qu'à condition égale, « un salarié se créerait trois fois

plus de droits de retraite s'il pouvait capitaliser de façon collective ».

Cette réforme enfin générerait un véritable capitalisme populaire français. Il est d'ailleurs surprenant que ceux, notamment à gauche, qui ne cessent de fustiger les profits réalisés par les actionnaires, refusent ici au peuple d'y accéder.

Sur la scène politique française, les uns s'affichent, le visage grave, « en prise avec la réalité », pendant que les autres se drapent dans « la défense des acquis sociaux » et alimentent la colère populaire contre les comptables.

Nous ne sommes pas condamnés à ce théâtre stérile. Avec un étage obligatoire de capitalisation, il existe une approche différente qui améliorerait le niveau

de vie des futurs retraités et permettrait de réduire la dette publique, de responsabiliser des actifs devenus maîtres de leurs investissements et de capitaliser les entreprises françaises.

Sur la scène politique française, les uns s'affichent, le visage grave, « en prise avec la réalité », pendant que les autres se drapent dans « la défense des acquis sociaux » et alimentent la colère populaire contre les comptables ;

## DAVID LISNARD

Au-delà des ajustements paramétriques du système des retraites, qui ne génèrent, selon lui, que défiance et désespérance sociale, le maire de Cannes propose une réforme structurelle comprenant une part de capitalisation.



DESSINS : FABIEN CLAIREFOND